



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Examen professionnel d'accès au grade
d'attaché principal d'administration de
l'Etat**

Session 2022

Rédacteur

Bérengère DEZES – Secrétariat Général

Relecteurs

Miloud BOUTOUBA – RM1

Rachel CARBUNAR – RM1

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL	4
A. TEXTES RÉGLEMENTAIRES	4
B. CALENDRIER DES ÉPREUVES	4
C. STATISTIQUES	4
II. L'ÉPREUVE ORALE	5
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES CANDIDATS	6
B. CONSEILS AUX CANDIDATS.....	6

Rapport général de la présidente du jury

*Madame DEZES Bérengère, administratrice civile
Examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'État
session 2022*

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

La session 2022 de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'État s'est déroulée du 22 au 26 novembre 2021 à la Maison des examens à Arcueil, dans les locaux du SIEC.

La crise sanitaire a nécessité une organisation et la mise en œuvre de mesures de protection particulières. Les membres du jury ont été attentifs à ce que le port obligatoire du masque n'entrave en rien la convivialité ni l'exigence des entretiens avec chaque candidat, ce malgré le nombre important de candidats à auditionner chaque journée.

Aucun incident notable n'est à signaler et les épreuves se sont déroulées, en dépit du contexte sanitaire, dans de bonnes conditions. Plusieurs visioconférences se sont déroulées avec les candidats des services d'Outre-mer, toutes dans des conditions satisfaisantes, malgré la situation parfois tendue localement.

A. Textes réglementaires

Par arrêté du 2 avril 2021 de la ministre de la transition écologique, a été autorisé au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat relevant du ministère de la transition écologique.

B. Calendrier des épreuves

Les candidats ont pu s'inscrire entre le 11 mai et 15 juin 2021.

Les oraux se sont déroulés du 22 au 26 novembre 2021.

La réunion d'admission s'est tenue le 26 novembre 2021.

C. Statistiques

375 candidats étaient inscrits et 278 se sont présentés à l'épreuve orale.

Les notes s'échelonnent de 10 à 19,5/20.

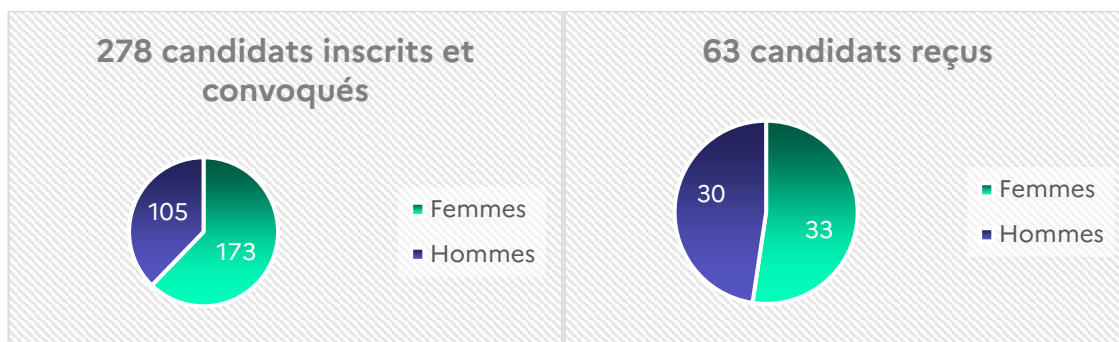
Le jury a fait le choix de ne pas donner de note éliminatoire (inférieure à 10).

Les notes inférieures à 13/20 ont été attribuées aux candidats dont l'entretien a révélé des faiblesses dans la candidature jugées importantes.

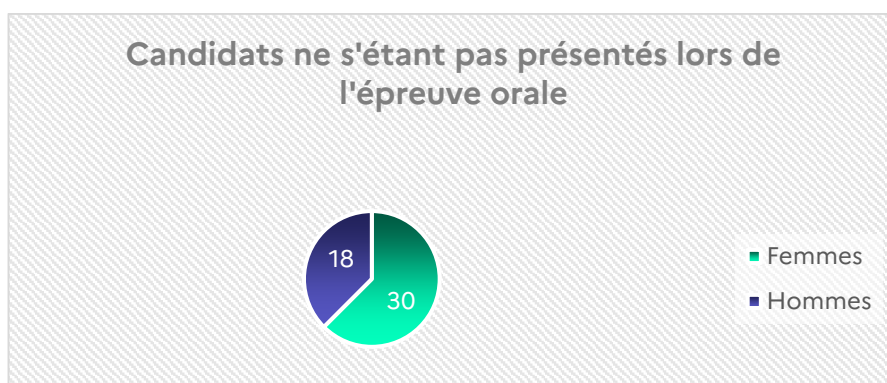
Après délibération du jury, le seuil d'admission a été fixé à 16/20 (soit la même moyenne que l'année dernière).

Le nombre de postes offerts était fixé à 63. La totalité des postes a été pourvue. Les délibérations du jury ont été consensuelles pour la détermination de la liste des candidats retenus.

Les candidats non retenus durant cette session et dont la note a été fixée entre 14 et 15,5/20 doivent percevoir cette note comme un encouragement à approfondir leur réflexion sur leur parcours et retenter ce concours.



48 candidats ne se sont pas présentés pour l'épreuve d'admission.



II. L'ÉPREUVE ORALE

Sur les 278 candidats inscrits, 230 se sont présentés aux oraux. Comme en 2020, le jury déplore que plusieurs candidats n'ont pas prévenu de leur absence, ce qui est pénalisant pour le déroulé des plannings et constitue un manque de respect élémentaire vis-à-vis des services organisateurs et des membres du jury. Ce manque de courtoisie et de fiabilité interroge par ailleurs sur la posture professionnelle des agents concernés.

Les épreuves orales se sont déroulées sur 5 jours, dans les locaux du SIEC, à Arcueil, dans de bonnes conditions logistiques et matérielles.

Les consignes sanitaires ont été strictement respectées (distanciation physique, port du masque, tant pour les candidats que pour les membres du jury, mise à disposition de gel hydro-alcoolique, nettoyage du siège et de la table des candidats et aération de la salle d'examen entre chaque audition).

Les membres du jury ont veillé à mettre les candidats à l'aise et les ont accueillis avec bienveillance. Les règles de l'épreuve leur ont été systématiquement rappelées lors de leur entrée en salle d'examen.

Les membres du jury ont été attentifs aux difficultés que le port du masque a pu générer chez certains candidats pendant leur audition et ont veillé à les mettre à l'aise.

Treize auditions se sont tenues en visioconférence, dans les salles dédiées du SIEC. Elle se sont déroulées dans de bonnes conditions techniques.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

L'oral doit être perçu comme un moment de rencontre entre le candidat et le jury. Le jury découvre un candidat à une étape de sa carrière où celui-ci aspire à davantage de responsabilités.

Les 10 minutes de présentation sont donc le moment où le candidat présente dans son parcours, ce qui l'a marqué, ce qui l'a formé et ce qui lui permet aujourd'hui de prendre de la hauteur par rapport à son action. Elles sont aussi l'occasion pour le candidat de se projeter sur des fonctions qu'il souhaiterait exercer à l'avenir.

Aussi il n'y a pas de profil type recherché et tous les profils font l'objet d'une même attention et d'une même curiosité de la part du jury.

Ces 10 minutes doivent être donc bien préparées. Même si l'émotion de l'oral peut parfois l'expliquer, il est regrettable que certaines présentations aient été trop courtes ou qu'il ait fallu rappeler l'impératif des 10 mn à d'autres candidats.

Par ailleurs même s'il est recommandé aux candidats de se préparer et de participer aux formations prévues à cet effet, le jury recommande de prendre un recul vis-à-vis de cette formation reçue qui peut avoir pour effet de produire des présentations scolaires car stéréotypées.

De la même manière qu'il est attendu que le candidat prenne de la hauteur par rapport à son expérience professionnelle, c'est à dire qu'il sache l'analyser et la mettre en perspective au sein de sa communauté professionnelle et des politiques publiques portées par le ministère, il est vivement recommandé aux candidats de travailler leur présentation orale en ce sens.

Ce point n'exclut pas, et même au contraire demande, que le candidat entre dans la réalité des métiers qu'il a exercés et qu'il exerce au moment de l'oral en n'hésitant pas à être très concret. Il est regrettable par exemple que les expériences partagées par les candidats sur les questions de management soient souvent très générales voire convenues, notamment en termes de conduite du changement, de mise en place du télétravail ou de prévention des risques psycho-sociaux.

B. Conseils aux candidats

Bien qu'il ne soit pas obligatoire, le jury recommande vivement aux candidats de constituer un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). En effet l'examen professionnel d'accès au grade d'attaché principal est l'occasion pour le candidat de s'interroger sur le parcours qui a été le sien et ses aspirations en termes de carrière professionnelle.

A ce titre, le RAEP doit mettre en valeur les éléments de la carrière de chaque agent et doit être conçu comme une étape dans la réflexion de chacun, dont l'aboutissement est l'oral avec le jury.

Le RAEP est dès lors une première étape vers un tri et une hiérarchisation de ce que le candidat veut mettre en valeur dans son parcours. Ainsi il est inutile de multiplier les annexes au RAEP, parfois fastidieuses à lire et diluant les points saillants à mettre en valeur. A contrario la lettre de motivation est l'occasion de synthétiser et structurer les temps forts que le candidat veut mettre en avant.

A ce titre, aussi bien le RAEP que l'oral, doivent être préparés très en amont et régulièrement revus au cours du travail de maturation lié à la préparation de son examen. Il ne faut pas hésiter à rédiger intégralement sous différentes formes sa présentation orale pour mieux l'« oublier », se l'approprier et entamer sa présentation avec aisance, mais sans suffisance.

Le jury invite à ce que chaque candidat s'interroge sur son parcours et sur ce que représente l'accès à un grade supérieur et donc des postes à responsabilités plus élevées. Ce point est particulièrement souligné pour les candidats se présentant après un seul poste occupé en tant qu'agent de catégorie A.

Le jury cherche à distinguer, toujours avec bienveillance, la manière dont le candidat s'engage dans son travail et le regard qu'il porte sur son action. Il n'est pas attendu de réponses standards aux questions posées. Celles-ci sont d'ailleurs formées de manière très ouvertes « Que pensez-vous de... ? », « Que pouvez-vous nous dire de... ? » et par-delà les connaissances minimales attendues des candidats, il n'y a pas de « bonne » réponse attendue.

Les réponses aux questions permettent au candidat de démontrer sa capacité à formuler, rapidement, l'expression d'une connaissance ou d'un avis et ainsi de mettre en évidence ses compétences de structuration de pensée et de synthèse.

Il est donc nécessaire pour les candidats qu'ils se dévoilent un peu eux-mêmes au sein de l'exercice formel de l'oral.

Pour finir, le jury recommande aux futurs candidats la lecture des rapports de jury des années précédentes, qui reprennent peu ou prou ces conseils, mais sous des formulations différentes, ce qui peut permettre à chacun de trouver celui qui lui « parle » au mieux.

Pour finir, la présidente, au nom de tous les membres du jury, souhaite remercier l'équipe du bureau des concours de la DRH (RM1) et les services du SIEC d'Arcueil, pour la qualité de l'organisation et de l'accueil mis en place et leur constante disponibilité et gentillesse vis-à-vis des candidats, comme des examinateurs, et ce, malgré les contraintes exceptionnelles liées à la situation sanitaire.